

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-48



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-48 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 437, VISANT LA CRÉATION DES ZONES H-322 ET H-323, MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE P-314 ET MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE C-405.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 14 septembre 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 SEPTEMBRE 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
